



Compte rendu du conseil municipal 19 Juin 2025

Présents : Simone CROUZETTE, Jean Michel LEYRIS, Cathy VILLATOUX, Georges MAZEAUD, Josette VERDEYME, Sylvie BOUDRIE, Isabelle MARLINGE, Joëlle CLEDIERE, Romain MANCI, Romuald RHODES, Charles ORLIANGES, Pierre FOURCHES, Laurence MOUSNIER

Absents excusés : Gérald VILLETTE, Patrick SAGE ayant donné procuration à Jean Michel LEYRIS, Isabelle Noel à Simone CROUZETTE, Jean Luc CHAMBRAS à Cathy VILLATOUX, Sabrina POUGET à Pierre FOURCHES, Alexandra CERTAIN à Charles ORLIANGES

Secrétaire de séance : Josette Verdeyme

- Approbation du compte rendu de la séance du 22/05/2025 : pas d'observation, **Adopté à l'unanimité** .
- **Choix du mode de gestion du camping** (délégation de service public)
Madame le Maire relate la Visio-conférence de ce lundi 16 avec le Cabinet MLV Conseil sur l'analyse des perspectives de développement du camping et les conditions de gestion possibles.
Cathy Villatoux reprend chaque point du rapport de présentation préalablement communiqué aux membres du Conseil Municipal.
 - Madame le maire propose par conséquent la procédure de concession sous forme de délégation de service public, afin de confier la gestion à un opérateur disposant des compétences de nature à garantir le bon fonctionnement de l'établissement. Il prendra à son compte l'intégralité des charges de fonctionnement dans le cadre d'une gestion à ses risques et périls.
 - Il s'agirait d'un contrat d'une durée de 15 à 20 ans, précisée en fonction des investissements prévisionnels du candidat et leur durée d'amortissement comptable (requalification des chalets, développement de l'offre locative, renforcement des équipements de loisirs, réaménagement intérieur du bâtiment sanitaire central, ...).
Parallèlement, la Commune s'engagerait à réaliser les travaux relevant de la remise en état générale du site : clôtures, éclairage public, rénovation du bâtiment d'accueil, requalification des réseaux, etc
 - Etant donné les explications reçues et après en avoir délibéré, le conseil municipal
 - Approuve le principe du recours à un contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion du camping,
 - Approuve les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles que définies dans le rapport de présentation ;
 - Autorise Madame le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de concession de service sous forme de délégation de service public.

Adopté à l'unanimité

Les dates prévisionnelles : Publicité de la procédure le 20 juin, Date limite de remise des candidatures mi-septembre, Choix du concessionnaire mi -décembre, Date de la signature en Janvier, Date d'exécution le 1^{er} Mars.
- **Création d'une commission DSP** rendue obligatoire dès lors qu'il s'agit d'analyser des offres et d'attribuer des contrats de concession. Pour Seilhac (communes de moins de 3 500 habitants) , cette commission comprend un Président (le Maire ou une autorité habilitée à signer le marché), 3 membres titulaires (Joelle Clédière, Cathy Vilatoux et Jean Michel Leyris), 3 membres suppléants (Laurence Mousnier, Charles Orianges et Romuald Rhodes).
Le vote s'est déroulé à la main levée et à l'unanimité.

- **Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet** Il s'agit d'une animatrice en CDD depuis 2021 que la collectivité propose de titulariser

Adopté à l'unanimité

- **Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet** il s'agit d'une personne en CDD depuis 2020, que la collectivité propose de titulariser ?

Adopté à l'unanimité

- **Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet** il s'agit d'un poste créé pour un avancement de grade d'une agent à temps non complet (30h15 hebdomadaire).

Adopté à l'unanimité

Ces 3 postes correspondent à une reconnaissance du travail effectué. Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget avec une prise en charge au 1^{er} septembre.

- **Recomposition du conseil communautaire** Bien que non impacté par le choix entre un C.C. de 70 ou 76 conseillers, Seilhac se doit de répondre avant le 31 Aout au courrier de M. le Préfet du 02 avril 2025 (indiquant que dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux en 2026, le conseil communautaire de chaque EPCI doit être recomposé pour la nouvelle mandature (2026-2032), cette recomposition permet de définir le nombre total et la répartition des sièges de conseiller communautaire dont disposera chaque commune membre et sera fixée par un arrêté préfectoral pris au plus tard le 31 octobre 2025).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé comme suit

8 voix pour la simulation 1 correspondant à l'accord local choisi par TulleAgglo

11 voix pour le scénario de droit commun

- **Vente par la commune d'une parcelle** Il s'agit d'une régulation de la parcelle AY362, à l'origine du 1^{er} pavillon témoin des lotissements du Lac, qui ne correspond pas au cadastre.

Adopté à l'unanimité

- **Questions diverses concernant :**

Le rythme de nettoyage des PDIPR 1 fois tous les 2ans par FORET en fonction du temps et de la saison.

Les recrutements de maitre nageur sont terminés, 2 en juillet et 2 en aout.

1 personne est recrutée pour l'encadrement de l'ALSH en juillet, un recrutement d'un responsable est prévu pour septembre 2025.

Le drone qui a survolé l'église par l'entreprise seilhacoise Pigo pour contrôler l'état du clocher.

Caserne des pompiers : la signature pour l'achat du terrain aura lieu le 27 juin, , les travaux débiteront en fin d'année pour une livraison en septembre 2026.

Madame la Maire cite les nombreuses festivités à venir Pour ce WE : fête de la musique organisé par Seilhac Athlétique club, le tournoi de pétanque par la NSL rugby le 20, la kermesse de l'école au lac par l'APE , soirée rock à la guinguette le 21 juin, Kayak au féminin par SOS violences conjugales, Rando dating au lac le 22 juin.

Il a été relevé les nuisances dues aux moto cross autour du lac : la mairie conseille vivement aux personnes de téléphoner directement à la gendarmerie afin qu'elle puisse intervenir de suite.